

## CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

### ZONE DES LIDOS

**ZPIV**  
10 et 11

#### 10 – ESPACES NON BATIS PUBLICS

##### ORIENTATION

Souvent en ZPIVb ces espaces sont aménagés pour accueillir des visiteurs temporaires penant la saison touristique. Ces aménagements doivent rester discrets, bas, linéaires et « naturels ».

##### RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

**Conserver, voire renforcer les rares essences arbustives adaptées.**

**Eviter les clôtures. Quand elles sont indispensables, n'utiliser que des matériaux « naturels ».**

**Conserver, élaguer, nettoyer.**

**limiter au maximum les terrassements, els imperméabilisations et tous les éléments artificiels (jeux, mobilier, poteaux, ...).**

#### 11 – PROBLEMES PARTICULIERS

##### ORIENTATION

Le moins d'éléments « artificiels » possibles.

##### RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

**Interdire les poteaux, pylône, drapeaux et autres éléments isolés.**

**Interdire les éoliennes et mats de toute nature dépassant de plus de 3m la hauteur des végétaux en place.**

## CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

### ZONE DES LIDOS

**ZPIV**

7 à 9



#### **7 – SERRURERIES ET FERRONNERIES**

##### **ORIENTATION**

Discrétion et fonctionnalité, jamais de décoration « gratuite ».

##### **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### **PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Traiter en serrurerie que le strict nécessaire en privilégiant les lignes simples.

#### **8 – COMMERCES**

Sans objet.

#### **9 – ESPACES NON BATIS PRIVES**

##### **ORIENTATION**

Toute vie « agricole » est encore possible mais en cas de disparition de cette activité, laisser se développer des essences « naturelles » adaptées à ce milieu très particulier.

##### **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### **PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

**Renforcer la trame végétale existante.**

##### **Recommandations**

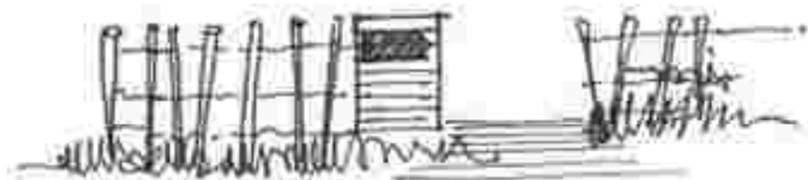
*Aux abords des constructions, l'impact lointain peut être considérablement atténué par l'utilisation de végétaux adaptés et le renforcement des rares éléments existants.*

**Préserver et renforcer les existants.**

**Eviter les clôtures.**

##### **Recommandations**

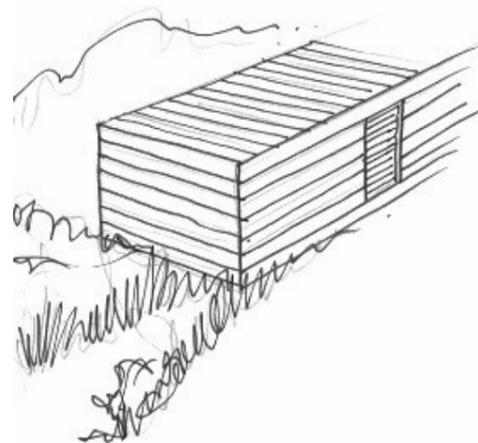
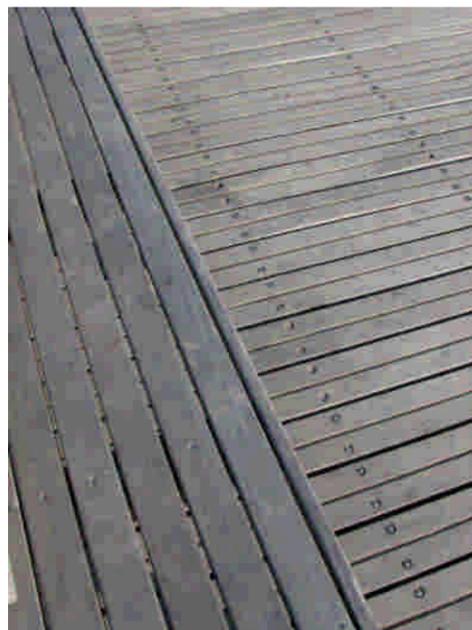
*En cas de nécessité réglementaire ou sécuritaire, se rapprocher des clôtures rustiques en poteaux bois non traité et incluant toutes les informations, panneauage ou autres équipements nécessaires.*



## CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

### ZONE DES LIDOS

**ZPIV**  
4 à 6



#### 4 – PERCEMENTS ET ELEVATIONS

##### ORIENTATION

Le moins possible d'ouverture, de fenêtre, ... ce ne sont pas des bâtiments mais juste des « objets ».

##### RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

**Créer des percements qu'en cas de stricte nécessité.**

**Limiter au maximum tout ce qui peut se rapprocher d'un « bâti » traditionnel.**

#### 5 – PAREMENTS

##### ORIENTATION

Discrétion, matériaux naturels ou purement fonctionnels.

##### RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

**Utiliser le bois naturel non traité.**

**Eviter tout élément brillant, toute couleur claire.**

**Limiter au maximum les différents matériaux ou traitements de façade.**

#### 6 – MENUISERIES EXTERIEURES

##### ORIENTATION

Discrétion, matériaux naturels ou purement fonctionnels.

##### RAPPELS REGLEMENTAIRES

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

**Utiliser exclusivement le bois naturel non traité et l'acier non brillant (corten ? par exemple), quand le bois ne peut répondre à la contrainte.**

## CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

### ZONE DES LIDOS

### ZPIV

1 à 3



#### **1 – IMPLANTATION ET ORGANISATION DU BATI SUR LA PARCELLE**

##### **ORIENTATION**

Aucun bâti traditionnel mais seulement des équipements correspondant à des accueils temporaires ou sportifs.

Ici le matériau naturel est roi et l'implantation de tout bâti doit respecter au mieux les rares végétaux, légers reliefs et surtout vues protégées.

##### **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### **PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

**Adapter le bâti (qui doit rester exceptionnel) aux éléments naturels en place.**

**Dissimuler le plus possible les volumes bâtis dans les haies, relief sableux et autres éléments naturels.**

#### **2 – VOLUMETRIE GENERALE**

##### **ORIENTATION**

Bâti le plus simple, le plus discret et le plus naturel possible. Terrassements les plus réduits.

##### **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### **PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

**Adapter le bâti (qui doit rester exceptionnel) aux éléments naturels en place.**

##### **Recommandations**

*Volumes les plus simples possibles comme des objets « égarés » sur un paysage où ils n'ont rien à faire.*

*La notion de fragilité, de provisoire est ici à développer.*

#### **3 – COUVERTURES**

##### **ORIENTATION**

Matériaux naturels aussi éloignés que possible des bâtiments traditionnels.

##### **RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Toute intervention, aussi légère soit-elle, nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation comportant les éléments nécessaires à son instruction. Ces éléments sont exposés au chapitre B.

##### **PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

**Eviter les matériaux clairs et/ou réfléchissants.**

**Simplifier la volumétrie d'ensemble.**

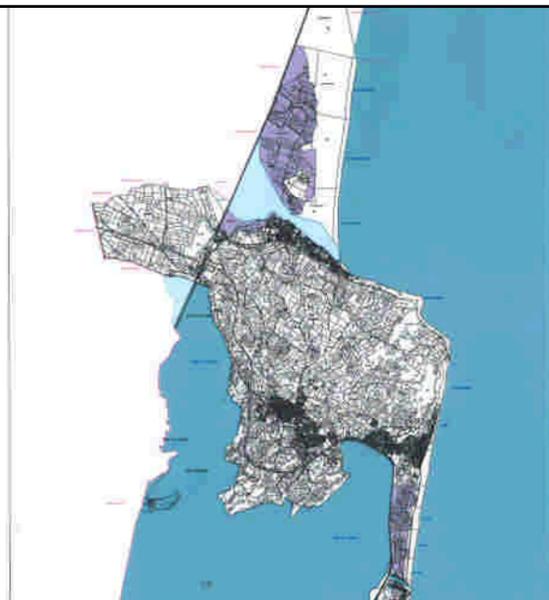
**Couvrir en bois naturels non vernis.**

**Couvrir en acier rouillé ou corten.**

## CHAPITRE C : REGLES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PAR ZONE

### ZONE DES LIDOS

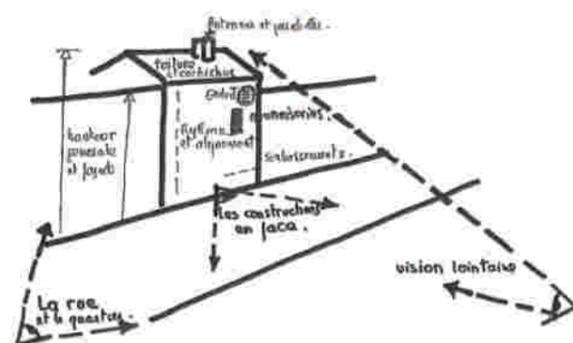
### ZPIV



ZPIVa



ZPIVb



CONSTRUIRE  
RENOUVER  
MODIFIER } implique de restituer ces  
travaux dans le contexte  
patrimonial.

#### GENERALITES

##### **Caractère général de la zone et objectifs :**

Ancienne zones agricoles sous pression constante des étangs et de la mer, ce secteur est important car très fragile et essentiel pour la compréhension et la mise en valeur des autres secteurs.

C'est par ailleurs l'accès au plus belles plages et donc l'objet de fortes pressions et dégradations en tous genres. Comment y maintenir un caractère « naturel » sans occulter son rôle « fonctionnel » indispensable ?

Ce secteur est globalement inconstructible dans le PLU et fortement soumis aux risques naturels.

Un sous secteur ZPIVb été déterminé correspondant aux zones actuellement envisagées pour des équipements légers permettant l'accueil saisonnier.

C'est plus particulièrement à se sous secteur que s'applique les règles qui suivent.